

Intervention de la société ENERIA sur le premier module de cogénération CATERPILLAR des Ets LABAT, photo Eneria

energie  
international



## Eneria fournit un second moteur de cogénération biogaz aux Ets Labat

La société Labat collecte les déchets issus de la restauration, de l'assainissement et de l'industrie alimentaire en région Nouvelle Aquitaine et les traite sur sa plateforme d'Aire-sur-l'Adour dans le département des Landes. Afin de valoriser ces déchets en énergie et en engrais, elle a mis en place une unité de méthanisation en 2014, une nouvelle corde à l'arc de cette PME innovante !



Les installations de méthanisation des Ets Labat avec le premier module de cogénération CATERPILLAR de 600 kWé installé en 2014, photo Eneria

### Eneria acteur de la méthanisation

Cette unité produit du biogaz en traitant 27 000 tonnes de déchets entrants. Ces derniers sont principalement des biodéchets, des graisses alimentaires, des boues d'assainissement et des déchets agricoles.

Pour mettre en place cette installation, la société Labat a fait appel au savoir-faire et à l'expertise d'Eneria. En effet dès 2013, les équipes d'Eneria avaient proposé une solution clé en main, en installant dans un conteneur, un moteur de cogénération Caterpillar CG132-12, d'une puissance de 600 kWé. Ce moteur permet de produire de l'électricité et de la chaleur. L'électricité produite est vendue à ENEDIS puis



Les deux moteurs Caterpillar des Ets Labat, photo Eneria

distribuée sur le réseau. La chaleur quant à elle, est utilisée pour différents usages du site, que ce soit pour la méthanisation ou les autres processus de traitement des déchets de la plateforme.

### Extension du site de méthanisation

La société Labat est en pleine croissance et traite ainsi plus de déchets. Elle maîtrise depuis quelques années son outil de méthanisation et se développe dans le traitement des déchets qu'elle reçoit et notamment par la méthanisation.

Ce projet d'augmentation de puissance électrique a permis à Eneria de renforcer son partenariat solide et constructif avec l'entreprise. Cette dernière a en effet de nouveau fait appel, à la fin de l'année 2016 à Eneria, pour l'installation d'un deuxième moteur de cogénération Caterpillar CG132-16, d'une puissance de 800 kWé. En début d'année 2017, les techniciens d'Eneria ont effectué sa mise en service, permettant ainsi d'alimenter en électricité 2 500 foyers de la région.

Eneria assure également un accompagnement à long terme. Ses techniciens sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin d'assurer la maintenance sur les deux moteurs de cogénération Caterpillar.

### Eneria au cœur des nouveaux enjeux énergétiques

À l'heure de la transition énergétique, l'unité de méthanisation des Ets Labat répond à des enjeux environnementaux forts, autour de la gestion durable des déchets, de la production d'électricité d'origine renouvelable et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Eneria répond à ces nouveaux enjeux et propose une large gamme de groupes électrogènes Caterpillar fonctionnant au biogaz, allant de 60 jusqu'à 3 770 kWé. Cette très large gamme de générateurs permet d'apporter la solution à une très large gamme de besoins en chaleur et électricité, et permet d'obtenir la meilleure rentabilité.

Contacts :

Ets Labat : labatvidange.fr  
Eneria : 01 69 80 21 00 - www.eneria.fr

**Signature pour plus de 85% d'électricité renouvelable en Guyane en 2023**

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guyane, signée par la Ministre de l'Environnement à Cayenne le 17 mars 2017, vient d'être publiée au Journal officiel. Établie conjointement par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et l'État, la PPE apporte des réponses ambitieuses aux enjeux du territoire, en matière de développement des énergies renouvelables, d'investissements verts et d'électrification des communes de l'intérieur.

Ségolène Royal salue la qualité et la robustesse des objectifs de cette PPE et souligne que la transition énergétique et la croissance verte constituent une véritable perspective pour l'avenir de la Guyane, qui recèle un formidable potentiel de déploiement des énergies renouvelables.

Cette PPE ambitieuse place la Guyane sur la voie de l'autonomie énergétique en 2030, et prévoit qu'à l'horizon 2023 : la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dépassera 85%, en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources hydroélectriques, et sur le développement de la filière biomasse locale (et notamment par 40 MWé à base de bois) ; le développement des énergies renouvelables thermiques permettra d'éviter plus de 36 GWh de production électrique ; les mesures d'efficacité énergétique permettront d'économiser, chaque année, environ 150 GWh d'électricité (-17%).

Cette PPE porte sur deux périodes (2017-2018 et 2019-2023) et sera révisée d'ici la fin de l'année 2018 pour préparer la deuxième période et prolonger la programmation jusqu'à 2028.

[bioenergi.es/s/488](http://bioenergi.es/s/488)